



## Comité technique ministériel du 19 juin 2014

### Déclaration liminaire lue par Francis Combrouze

Monsieur le Secrétaire général, Mesdames, Messieurs, Camarades,

La présentation du PLFR 2014 constitue une nouvelle déconvenue pour les crédits de nos ministères : annulation de 288 M€ au MEDDE et de 77 M€ au MLET. Ces suppressions visent des crédits du PIA (programme d'investissement d'avenir) « innovation pour la transition écologique et énergétique » (170 M€), « villes et territoires durables » (50 M€), transférés vers le PIA « excellence technologique des industries de défense ». Mais on relève également d'autres suppressions de crédits. 17 M€ sur le programme « paysages, eau, biodiversité » ; 12 M€ sur le programme « infrastructures et services de transport » ; 18 M€ sur le programme prévention des risques ; 10 M€ sur « énergie, climat et après mines » ; 8,6 M€ sur le programme météorologie ; 2 M€ sur le programme « sécurité affaires maritimes ». Et au MLET les crédits sont amputés de 59,2 M€ sur le programme « urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » et de 17,9 M€ sur la politique de la ville.

Au-delà des signes donnés aux personnels des services et établissements chargés de ces missions, que nous représentons, ces suppressions sont soumises au Parlement le mois où sont présentés les projets de loi Biodiversité, Transition énergétique, Réforme ferroviaire... Or, si l'on s'en tient au projet de loi Biodiversité, comportant le volet création de l'Agence française pour la biodiversité, la ministre n'a pas apporté de début de réponse aux questions des moyens supplémentaires soulevés par de nombreux parlementaires lors de son audition par la Commission de l'Assemblée Nationale. Pas de réponse non plus sur la captation des redevances eau payées à plus de 80 % par les ménages et appelés à financer demain, après intégration de l'ONEMA, l'essentiel des crédits de l'Agence sur la biodiversité terrestre en substitution des crédits manquant de l'Etat. Enfin le report sans nouvelle date de la 3<sup>e</sup> réunion concernant les deux volets du chantier personnels de l'environnement, prévue le 18 juin, appelle également explication de votre part.

Nous nous opposons à la privatisation de nouvelles sections de routes et autoroutes nationales, par la technique de la prorogation pour quelques années supplémentaires des concessions autoroutières en échange d'investissements par les grands groupes sur ces sections nouvelles. Négociées discrètement avec le patronat et soumises à l'accord de la Commission européenne au titre des règles de concurrence, ces privatisations improprement qualifiées de « plan de relance » sont motivées par le manque de crédits d'Etat et de l'AFITF. Or après la suspension de l'écotaxe par le gouvernement, le rapport de la Mission Parlementaire Chanteguet sur l'Écotaxe (ou Eco redevance) recommande au gouvernement sa perception avec ajustement des règles d'assiette pour que le transport par route de marchandises sur longue distance contribue au financement des dépenses d'infrastructures. Le président de la mission a également souhaité, à titre individuel, que la réappropriation nationale des autoroutes comme la réduction de la durée des concessions actuelles fassent l'objet d'une mission d'information parlementaire. La privatisation irait à contresens de ces préconisations, en augmentant les profits des sociétés d'autoroutes, en dépit des observations de la Cour des Comptes !

Il s'agirait d'un point dans le processus de liquidation à plus ou moins long terme du service public routier de l'Etat tenu par les DIR. Nous appelons les personnels à se mobiliser le 26 juin prochain, comme ils l'ont déjà fait les 11 février et 15 mai dernier, pour le service public des transports contre les privatisations, en convergence avec d'autres salariés du transport et des infrastructures. Et nous renouvelons ici notre soutien aux mobilisations conduites par les cheminots. Depuis 2013, les agents de la DGAC, en convergence avec d'autres salariés des pays membres de l'Union européenne, refusent le processus de privatisation que voudrait imposer la Commission européenne avec son projet « Ciel Unique 2+ ». Nous demandons que les engagements pris par le gouvernement soient tenus pour garantir un service public du contrôle aérien avec des agents relevant de la Fonction Publique.

A VNF, les personnels demandent des moyens humains et financiers pour faire face à la qualité de service d'exploitation sur l'ensemble du réseau, comme pour répondre aux besoins d'investissements et d'entretien. Que ce soit sur le réseau à grand gabarit, en incluant la préparation de la liaison Seine-Nord-Europe, mais aussi sur le réseau secondaire. La création de l'EPA VNF a été marquée par une intention de « relance de la voie d'eau »... L'intention n'a pas résisté aux actes avec des suppressions d'emplois, de la précarité et des délais d'attente des crédits d'investissements. Il faut des signes forts de la tutelle de VNF dans le sens d'une relance concrète de la voie d'eau et des missions d'intérêt général à tenir par les voies navigables dans les territoires : tel est le sens de la motion soumise par les représentants des personnels au CA de ce jour.

Votre courrier du 5 juin, en réponse à notre lettre intersyndicale du 30 avril annonçant la suspension de notre participation aux groupes d'échanges, a retenu notre attention. Vous indiquez que « la période que nous vivons, compte tenu des contraintes budgétaire et des réformes auxquelles nos services et les agents sont confrontés, est particulièrement difficile ». Et vous ajoutez « Il est d'autant plus nécessaire que les conditions soient remplies pour échanger avec les représentants du personnel, dans un esprit de transparence et de responsabilité ». Notre réponse commune du 17 juin vous demande une rencontre dans les meilleurs délais. Notre responsabilité est de défendre et d'obtenir des avancées sur les revendications des personnels, l'amélioration du service public, la concrétisation de l'agenda social, l'amélioration des conditions de travail et de l'action sociale. Les motifs de la mise à l'ordre du jour de ce CTM du dossier de la protection sociale complémentaire des personnels des Agences de l'Eau est l'antithèse de vos recommandations !

Ainsi au CEREMA, les organisations syndicales ont quitté ensemble au bout de trente minutes la réunion sur les moyens syndicaux avec la direction de l'établissement, en constatant que ses représentants n'avaient pas de mandat de négociation. Les représentants des personnels ne siègeront pas aux comités techniques des implantations jusqu'à nouvel ordre. Il est urgent d'obtenir l'ouverture de négociations sur les moyens syndicaux au CEREMA.

Le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République percute lourdement les versants collectivités territoriales mais aussi Etat de la fonction publique. Sont en cause, l'avenir, le périmètre et les missions de nos DREAL avec le passage à quatorze régions en hexagone. Ceux des DDT(M) avec les transferts de compétences des départements vers les régions ou les intercommunalités, notamment les infrastructures de transport, la hausse des seuils obligatoires d'intercommunalités (on pense ici au reliquat d'ADS pour le compte des petites intercommunalités). Et la perspective de disparition des départements et conseils généraux...

Les fonctionnaires de l'Etat en position de détachement sans limitation de longue durée auprès du département suite aux transferts des routes de la loi de 2004 seraient placés auprès de la région. Mais le projet de loi ne parle que de la durée de détachement restant à courir. Pour les OPA mis à disposition du conseil général dans le cadre de la loi de 2009 modifiée sur le transfert des parcs de l'équipement, le principe serait la mise à disposition du conseil régional avec le transfert du service.

A ce sujet, les décrets intégration et retraite ont été publiés le 8 mai dernier ouvrant un droit d'option pour la FPT pendant 2 ans. Pour une intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la date limite de demande est le 31 août. Mais il manque l'arrêté relatif aux modalités de retraite et la circulaire d'application non parue. Les DDT(M) n'ont pas ou peu, selon les cas, donné d'informations aux OPA avant l'été. Nous considérons que ces manques amputent le droit d'option dans des délais aussi courts. Option d'intégration à plus forte raison amputée dans les DOM, puisque promotions et régime indemnitaire des OPA demeurent toujours bloqués en raison du contentieux lié à la zone d'abatement. Devant autant de blocages et de flous persistants, nous allons être dans l'obligation d'exiger une année supplémentaire de droit d'option des OPA dans la FPT.

Or la place laissée aux instances consultatives et au dialogue social sur ce projet avec les organisations syndicales interroge... Limiter au seul article 35 la capacité d'amendement pour les représentants des personnels sur un texte de 63 pages et 38 articles, ne pas être consulté sur d'autres sujets comme les missions, les articulations entre collectivités et services de l'Etat a conduit la CGT, FO et Solidaires à ne pas participer à la session du CSFPE du 16 juin.

L'action sociale ministérielle, pour qu'elle soit une priorité partagée, doit bénéficier d'une augmentation budgétaire significative. Ainsi le bilan 2013 des aides matérielles accordées révèle une augmentation moyenne des aides de 1000 à 1600 €. Nous avons contribué à l'écriture d'un nouvel arrêté ministériel et d'une instruction d'application sur les instances d'action sociale, avec les droits nécessaires pour leur fonctionnement. Mais il reste à régler l'action sociale concrète à mener au service des retraités et de leurs ayant droit. Par exemple, fichier national, médecine de prévention avec le suivi post professionnel. La forte mobilisation intersyndicale nationale des retraités le 3 juin dernier montre les attentes en ce domaine. La demande d'audience intersyndicale avec les ministres au sujet de l'action sociale, avec le CCAS, le CGCV et la FNASCEE est posée depuis 2002. Pouvez-vous nous confirmer la date du 8 juillet ?

Merci de votre attention et de vos réponses.